

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XXI

Québec, 20 février 1909

No 28

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 433. — Les Quarante-Heures de la semaine, 433. — Règlement du Carême, 434. — Itinéraire de la Visite pastorale de 1909, 435. — Nouveau décret de S. S. Pie^X, 436. — Prière à saint Jean-Baptiste, 437. — La Propagation de la Foi, 438. — Causeries historiques, 439. — Commissariat de Terre-Sainte, 443. — Au salut du Saint-Sacrement, 444. — Clochette aux messes basses, 445. — A la bénédiction du Saint Sacrement, 445. — Le « Sacrosanctæ », 445. — Chez les Anglicans, 446. — Bibliographie, 447.

Calendrier

— o —

21 DIM.	*vl	Quinquagésime. <i>Kyr.</i> du dim. I. Vêp. du suiv., mém. de S. Paul et du dim.
22 Lundi	b	Chaire de S. Pierre, apôtre, à Antioche, <i>abl. maj.</i>
23 Mardi	b	(Vigile de S. Mathias.) S. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Merc.	vl	Les Cendres. <i>Kyr.</i> des fêtes. (Fête légale.)
25 Jeudi	†b	Ste Marguerite de Cortone, pénitente. (22)
26 Vend.	r	Ste Couronne d'épines de N.-S. J.-C., <i>abl. maj.</i>
27 Samd.	r	S. Mathias, apôtre. 2 <i>cl.</i> (24)

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

21 février, Saint-Roch de Québec. — 23, Couvent de Saint-Gervais. — 25, Couvent du Cap-Saint-Ignace. — 27, Couvent de Saint-Raymond.

Règlement du Carême

— o —

(Extrait d'une récente *Circulaire au Clergé*.)

Le règlement du Carême pour 1909 sera le même que celui des années dernières. En vertu d'un Indult spécial du Saint-Siège, en date du 27 janvier 1903 :

1° Il est permis de faire gras chacun des dimanches du Carême à tous les repas.

2° Il est permis de faire gras tous les lundis, mardis et jeudis, sans excepter ceux de la Semaine Sainte ; et tous les samedis, excepté celui de la semaine des Quatre-Temps et le Samedi-Saint ; mais à chacun de ces jours, il ne sera permis de faire gras qu'à un seul repas.

3° Tous les mercredis et vendredis du Carême sont des jours d'abstinence à tous les repas.

4° Le jeûne reste obligatoire pour chacun des jours du Carême, les dimanches exceptés.

5° Les personnes non soumises à la loi du jeûne, ou légitimement empêchées ou dispensées de jeûner, peuvent faire tous les repas en gras, les jours où il est permis à celles qui jeûnent de faire usage de viande au repas principal.

6° Il ne faut pas oublier que, les jours du Carême où il est permis de faire gras, on ne peut faire usage de viande et de poisson au même repas.

Pour compenser cette faveur du Saint-Siège qui veut bien adoucir la loi de l'Eglise, les fidèles sont tenus de faire une aumône et vous devez les en avertir. En conséquence, il y aura, dans chaque église ou chapelle publique de ce diocèse, un tronc spécial que MM. les curés auront soin de faire placer et d'indiquer aux paroissiens pour recevoir les aumônes du Carême. Ces aumônes seront transmises au procureur de l'archevêché immédiatement après Pâques, pour être employées aux œuvres de charité du diocèse, au choix de l'Ordinaire.

† LOUIS NAZAIRE, arch. de Québec.

— 卍卍卍 —

Itinéraire de la Visite pastorale de 1909

— 0 —

1.—Saint-Laurent, I. O.	<i>Samedi</i>	22—23	mai.
2.—Saint-Jean	<i>Dimanche</i>	23—24	“
3.—Saint-François	<i>Lundi</i>	24—25	“
4.—Sainte-Famille	<i>Mardi</i>	25—26	“
5.—Saint-Pierre.....	<i>Mercredi</i>	26—27	“
6.—Sainte-Pétronille.....	<i>Jeudi</i>	27—28	“
7.—Beaumont.....	<i>Lundi</i>	31 mai,	1 ^{er} juin.
8.—Saint-Michel	<i>Mardi</i>	1—2	“
9.—Saint-Vallier	<i>Mercredi</i>	2—3	“
10.—Berthier.....	<i>Jeudi</i>	3—4	“
11.—Saint-François.....	<i>Vendredi</i>	4—5	“
12.—Saint-Pierre	<i>Samedi</i>	5—6	“
13.—Saint-Thomas	<i>Dimanche</i>	6—8	“
14.—Cap-Saint-Ignace	<i>Mardi</i>	8—10	“
15.—L'Islet	<i>Jeudi</i>	10—11	“
16.—Saint-Jean-Port-Joli.....	<i>Vendredi</i>	11—13	“
17.—Saint-Roch-des-Aulnaies	<i>Dimanche</i>	13—14	“
18.—Sainte-Anne-de-la-Pocatière..	<i>Lundi</i>	14—16	“
19.—Saint-Onésime	<i>Mercredi</i>	16—17	“
20.—Saint-Pacôme.....	<i>Jeudi</i>	17—18	“
21.—Rivière-Ouelle.....	<i>Vendredi</i>	18—19	“
22.—Saint-Denis ¹	<i>Samedi</i>	19—20	“
23.—Saint-Philippe-de-Néri.....	<i>Dimanche</i>	20—21	“
24.—Mont-Carmel.....	<i>Lundi</i>	21—22	“
25.—Saint-Bruno.....	<i>Mardi</i>	22—23	“
26.—Saint-Pascal.....	<i>Mercredi</i>	23—25	“
27.—Kamouraska	<i>Vendredi</i>	25—26	“
28.—Saint-Germain	<i>Samedi</i>	26—27	“
29.—Sainte-Hélène	<i>Dimanche</i>	27—28	“
30.—Saint-Alexandre	<i>Lundi</i>	28—29	juin.
31.—Saint-Eleuthère.....	<i>Mardi</i>	29—30	“
32.—Saint-Antonin	<i>Jeudi</i>	1—2	juillet.
33.—Saint-Patrice-de-Fraserville...	<i>Vendredi</i>	2—3	“
34.—Saint-Ludger	<i>Samedi</i>	3—4	“
35.—Saint-François-Xavier	<i>Dimanche</i>	4—5	“
36.—Notre-Dame-du-Portage.....	<i>Lundi</i>	5—6	“
37.—Saint-André	<i>Mardi</i>	6—7	“

38.—Sainte-Louise	<i>Mercredi</i>	7—8 juillet.
39.—Saint-Aubert	<i>Jeudi</i>	8—9 “
40.—Saint-Damase	<i>Vendredi</i>	9—10 “
41.—Sainte-Perpétue	<i>Samedi</i>	10—11 “
42.—Saint-Pamphile	<i>Dimanche</i>	11—13 “
43.—Saint-Marcel	<i>Mardi</i>	13—14 “
44.—Sainte-Apolline	<i>Mercredi</i>	14—15 “
45.—Saint-Cyrille	<i>Jeudi</i>	15—16 “
46.—Saint-Eugène	<i>Vendredi</i>	16—17 “
47.—Saint-Raphaël	<i>Samedi</i>	17—19 “
48.—Saint-Cajétan-d'Armagh	<i>Lundi</i>	19—21 “
49.—Saint-Paul-de-Montminy	<i>Mercredi</i>	21—22 “
50.—Sainte-Euphémie	<i>Jeudi</i>	22—23 “
51.—Saint-Rosaire	<i>Vendredi</i>	23—24 “
52.—Ile-aux-Grues	<i>Samedi</i>	24—25 “
53.—Saint-Joseph-de-Lévis	<i>Samedi</i>	4—5 sept.
54.—Bienville	<i>Dimanche</i>	5—6 “

Nouveau décret de S. S. Pie X

POUR FACILITER LE GAIN DES INDULGENCES PLÉNIÈRES (1)

— o —

Par un décret de la S. C. du Saint-Office, en date du 14 janvier 1909, Sa Sainteté Pie X a bien voulu accorder à tous les fidèles de l'un ou l'autre sexe qui, pour des fins de perfection, d'éducation ou de santé, mènent la vie commune dans des maisons approuvées par l'Ordinaire et auxquelles ni église ni chapelle publique ne sont annexées, de même qu'à toutes les personnes qui demeurent dans ces mêmes maisons à titre de serviteurs ou servantes, la faculté de gagner les Indulgences plénières en visitant la chapelle où ils satisfont au précepte du dimanche, chaque fois que, pour gagner lesdites Indulgences, la visite d'une église ou d'une chapelle publique est prescrite d'une manière générale, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Le présent décret est valable à perpétuité.

(1) Nos lecteurs remarqueront la date récente (14 janvier 1909) de ce Décret, qui n'a encore été publié nulle part, et qui est donc une véritable primeur.

(Texte.)

*Suprema S. Congregatio S. Officii.**Die 14 Januarii 1909.*

SSmus Dominus Noster Pius Divina Providentia PP. X, in Audientia R. P. D. Adessori S. Officii impertita, benigne indulsit ut fideles utriusque sexus, qui perfectionis studio vel institutionis seu educationis, aut etiam valetudinis causa in domibus ecclesia vel publico sacello carentibus, de consensu vero Ordinariorum constitutis, vitam communem agunt, nec non personæ omnes ad illis ministrandum ibidem commorantes, quoties ad lucrandas Indulgentias præscribatur visitatio alicujus ecclesiæ in genere, id est non determinatæ, vel indeterminati alicujus publici oratorii, visitare valeant propriæ domûs sacellum, in quo obligationi audiendi Sacrum jure satisfacere possunt, dummodo cetera opera injuncta ritè præstiterint. Præsentî in perpetuum valituro. Contrariis quibuscumque non obstantibus.

(Sign.) ALOYSIUS CAN. GIAMBENE,

L. S.

*Substitutus pro Indulgentiis.***Prière à saint Jean-Baptiste**

PATRON DES CANADIENS-FRANÇAIS

O saint Jean-Baptiste, illustre Précurseur du Messie, vous que le Sauveur a proclamé le plus grand parmi les enfants des hommes, et que Notre Saint Père le Pape Pie X a donné pour patron spécial aux Canadiens-Français; vous avez merveilleusement préparé, par votre vie austère, pénitente et tout angélique, les voies au règne de l'Agneau Rédempteur. Nous vous en supplions, daignez nous obtenir la grâce de marcher sur vos pas glorieux, de conserver la foi de nos pères, de défendre avec zèle les intérêts de la sainte Eglise catholique, et de réaliser les desseins de la divine Providence sur chacun de nous, afin qu'après l'exil de cette vie, nous puissions nous retrouver dans la céleste patrie, pour y chanter les louanges du Roi éternel de tous les peuples, pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Imprimatur.

(Signé) L.-N., arch. de Québec.

N. B. — Cette prière a été approuvée, le 12 février 1909, par S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, qui a bien voulu accorder 40 jours d'indulgence à sa récitation.

La Propagation de la Foi

— o —

L'Action sociale signalait, lundi dernier, le fait que l'Œuvre de la Propagation de la Foi existe depuis 72 ans dans le diocèse de Québec, et qu'elle y a recueilli, au cours de l'an 1908, une somme de \$ 7017.52.

Nous signalons ce résultat à nos amis du *Casket* et à d'autres qui, dans le passé, ne voyant pas nos contributions figurer dans les comptes rendus de l'œuvre principale de Lyon, ont pensé que nous ne faisons rien ici pour la Propagation de la Foi.

Encore la « coutume canadienne »

— o —

Un religieux français nous écrit :

... « Je suis heureux de vous faire connaître que cette coutume vient en droite ligne de France, où les *bons* catholiques l'observent encore : les hommes saluent les églises, en plein Paris, qu'ils soient dans la rue ou dans les tramways, en retirant leur chapeau ; les femmes inclinent la tête et même font le signe de la croix. »

Et si, pour cette dernière pratique, on ne saurait dire avec le grand fabuliste :

... Je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes,

le cas n'est pourtant pas inouï. Car voici qu'un confrère nous raconte que, ayant parfois accompagné, dans ses promenades en notre ville, le marquis de Lévis lors de son récent voyage en Amérique, il vit le pieux gentilhomme se signer dévotement en passant devant les églises.

Et maintenant restituons, pour la dernière fois, cette « coutume canadienne » au *Messager canadien du Sacré-Cœur*. Pour nous, comme si nous n'étions jamais sorti de notre village, nous avons cru modestement que ce n'était qu'une « coutume québécoise. » Nous nous apercevons enfin, avec ravissement, et en passant par Montréal, l'Irlande et la France, que c'est une coutume « universelle », chez les catholiques, de saluer la présence de Notre-Seigneur en passant devant les églises.

Elle est publiée ici pour la première fois, grâce à l'obligeance du Rév. Frère Directeur de l'Académie commerciale de Québec, que nous remercions de nous l'avoir communiquée.

Causeries historiques

— o —

QUELQUES CONVERSIONS CÉLÈBRES AUX ETATS-UNIS

(Suite.)

L'ouvrage de Gilmory Shea se compose de quatre volumes in-folio, contenant chacun près de 800 pages. Le premier volume fut publié en 1886 et le dernier en 1892.

M. Shea nous ouvre des horizons à peu près inconnus. Personne, avant lui, n'avait encore entrepris d'écrire une histoire générale de l'établissement du catholicisme aux Etats-Unis.

Il est vrai que Henri de Courey de la Roche Héron, un des collaborateurs de l'*Univers*, sous Louis Veuillot (1), avait commencé à publier plusieurs articles très remarquables sur le catholicisme aux Etats-Unis; mais la mort était venue interrompre son travail.

De son côté, l'abbé Moreau avait fait paraître un volume intitulé *Vies des prêtres français exilés en Amérique*; mais, à part cela, et quelques articles publiés dans certaines grandes revues américaines, où l'on trouve des histoires locales, et les biographies de certains évêques et archevêques telles que celles de John Carroll, Hughes, Spalding, de Cheverus, Flaget, Bruté, England et Neumann, rien n'avait encore paru, pour nous donner une idée d'ensemble du développement de l'Eglise catholique dans la grande république américaine.

Le sujet était absolument neuf, pour nous du moins.

Ce fut donc avec une véritable jouissance, doublée d'une curiosité intense, que nous entreprîmes la lecture de l'ouvrage de Gilmory Shea.

Le premier volume est intitulé: *The Catholic Church in the Colonial Days*.

L'auteur remonte au temps de la reine Elizabeth, lorsque le 11 juin 1583, Sir Humphrey, quittant l'Angleterre pour échapper à la persécution dirigée contre les catholiques, aborda à Saint Jean de Terre-Neuve, le 30 juillet 1583, accompagné de quelques catholiques.

L'historien passe ensuite à Sir George Calvert, lequel converti

(1) Voir Shea, préface, Hist. du Cath. aux Etats-Unis.

au catholicisme en 1624, obtient du roi d'Angleterre, Jacques I, le titre de Lord Baltimore; puis, escorté de deux prêtres et de quelques colons catholiques, et de plusieurs protestants, il s'embarque en 1627, et aborde lui aussi à Terre-Neuve. Mais bientôt découragé par la rigueur du climat, il écrit au roi Charles I, le 19 août 1629, pour lui demander l'octroi d'une certaine étendue de terres dans la Virginie; puis, remontant sur son vaisseau, il se dirige vers la baie de Chesapeake où il arrive en octobre 1629, — le roi Charles I ayant accordé des lettres patentes, par lesquelles Lord Baltimore devient le propriétaire de toute l'étendue des terres connues aujourd'hui sous le nom de Maryland.

Après avoir raconté les travaux des Pères Jésuites, Andrew White, Altham et Brock, et l'établissement catholique dans l'île de Saint-Clément, où, le 5 mars 1629, le P. Andrew célébra la première messe, Shea nous fait assister, le 27 mars 1634, à la fondation de la ville de Sainte-Marie, aujourd'hui la cité de Baltimore.

L'auteur nous donne ensuite l'histoire de la prédication de l'évangile dans la Floride et dans le Nouveau-Mexique, par les Jésuites et les Dominicains, de 1513 à 1680.

Alors, remontant vers le nord, l'historien nous fait le récit des travaux des missionnaires dans les Etats du Maine, du Michigan, de New-York et du Mississipi. Shea entre ici de plein pied dans le domaine de l'histoire de la Nouvelle-France, dont les limites s'étendaient alors sur toute cette partie de l'Amérique du Nord, laquelle, en vertu du traité de 1783, est devenue l'apanage de la grande république, y compris la Louisiane qui fut cédée aux Etats-Unis par la France en 1803.

L'historien américain fait tour à tour défiler sous nos yeux les noms si familiers et si chers des Jogues, Brébœuf, Lallemand, des évêques de Laval, de Saint-Valier, de Pontbriand, en même temps que ceux de nos célèbres découvreurs, les Marquette, La Salle, Cavillac, et la Vérendrye. En un mot, c'est l'histoire de l'époque héroïque de l'Eglise catholique dans l'Amérique du Nord: l'ère des missions, où nous apparaissent les fils de saint Ignace, versant généreusement leur sang, ici comme ils le font ailleurs, pour féconder cette terre et en faire sortir une nouvelle race de chrétiens.

Shea rappelle ensuite les grands changements qui se sont opérés sur notre continent depuis cette époque.

Québec capitule.

L'Angleterre, à la suite du traité de 1763, en s'emparant de la Nouvelle-France se trouve maîtresse de toute l'Amérique du Nord, moins la Louisiane.

Mais ce pouvoir dure peu de temps.

Le 4 juillet 1776, la colonie américaine déclare son indépendance, et, sous la conduite de Washington, secoue le joug de la mère patrie, avec laquelle elle conclut le traité du 3 septembre 1783.

Les Etats-Unis de l'Amérique, reconnus par toutes les puissances de l'Europe, forment une nation nouvelle.

Alors commence pour le peuple anglo-américain une carrière de prospérité sans exemple.

Il ne compte encore que 3.000.000 d'habitants, et dans un siècle il aura atteint le chiffre de 80.000.000 !

Dans son second volume, intitulé *La vie de l'archevêque John Carroll et son temps*, Shea constate que, sur les trois millions dont se compose la population totale des Etats-Unis, en 1776, lors de la déclaration de l'indépendance, il ne se trouve que 25.000 catholiques, confiés aux soins de Mgr John Carroll, premier évêque de Baltimore et chef de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis.

Cette partie de l'histoire du catholicisme dans ce pays est du plus haut intérêt.

D'abord la déclaration de l'indépendance vient de suite améliorer le sort des catholiques. « *La constitution américaine avait proclamé le droit de vivre selon sa conscience et de suivre librement et publiquement sa religion.* Ce ne fut point là, comme ailleurs, une vaine formule et une promesse illusoire. Toutes les lois pénales furent abolies et les catholiques se montrèrent à découvert (1) »

Pour bien comprendre la situation de l'Eglise sur le territoire américain à cette époque, il importe de savoir que, jusque-là, ce pays avait été administré, pour le spirituel, par un vicaire apostolique, qui était toujours un anglais. Cette place était alors

(1) Rorhacher, Hist. de l'Eglise, vol. 11, page 447.

remplie par le docteur John Carroll, jésuite que ses qualités et son zèle faisaient généralement estimer.

Sitôt après la paix rétablie, on crut que la nouvelle situation des choses demandait d'autres mesures. On comprit qu'il fallait nécessairement être séparé de l'Angleterre, au point de vue religieux comme au point de vue public. D'ailleurs, le nombre des catholiques et surtout leurs intérêts religieux suffisaient pour motiver l'érection d'un évêché dans la nouvelle république.

Le clergé catholique, qui comptait à peu près trente membres, en fit la demande au Pape ; et le Congrès américain, qu'on avait eu soin de prévenir, approuva et appuya cette démarche.

Pie VI, accédant aux vœux des missionnaires, érigea, le 6 novembre 1789, un siège épiscopal à Baltimore, et nomma le docteur John Carroll comme son premier titulaire.

Celui-ci dut traverser en Angleterre, et fut sacré évêque, dans la chapelle du château de Lulworth, le 15 août 1790, par le révérend Charles Walmesley, premier vicaire apostolique d'Angleterre.

En mémoire de cet événement, le nouvel évêque établit la fête de l'Assomption comme fête patronale de son vaste diocèse (1).

Qu'il nous soit permis de rendre ici un hommage solennel à la Compagnie de Jésus. Après avoir donné, à cette Église naissante, le sang de ses martyrs, elle méritait bien la gloire insigne de lui fournir le premier chef de sa hiérarchie catholique, dans la personne du vénérable Jésuite John Carroll.

Avec l'établissement du siège épiscopal de Baltimore, s'ouvre, pour la religion catholique aux Etats-Unis, une ère de grande prospérité.

Sur cette terre d'Amérique, tout désormais marche à la vapeur.

Si, d'un côté, les progrès matériels y sont si rapides, que l'historien peut à peine en suivre le cours ; de l'autre, la sainte Eglise, qui ne met jamais d'entraves à la liberté et aux entreprises de ses enfants, dès qu'ils ne s'opposent point aux

(1) Gilmary Shea, *Life of archbishop Carroll*, page 361.

intérêts des âmes, s'est elle aussi développée, avec une force inouïe d'expansion.

Elle a voulu marcher de pair avec les progrès de la nation américaine sous tous les rapports.

Dès 1808, Pie VII, par ses bulles *Pontificii Muneris* et *Ex debito Pastoralis Officii*, divise le diocèse de Baltimore, en érigeant les quatre diocèses de New-York, Philadelphie, Boston et Bardstown.

Bientôt cette division ne suffit plus ; le courant de l'émigration grossit de plus en plus et, semblable à la marée montante, il envahit les immenses régions de l'Ouest.

De nouveaux Etats s'y forment ; on y fonde de nombreuses villes qui, au bout de dix ans, deviennent des métropoles.

En même temps, de nouveaux sièges épiscopaux s'érigent partout, si bien qu'aujourd'hui, après à peine cent ans, on compte aux Etats-Unis quatorze provinces ecclésiastiques, quatre-vingt-onze diocèses, et deux vicariats apostoliques. — C'est aussi à cette époque que s'ouvre l'ère des conversions célèbres dont nous avons entrepris de faire le récit.

Nous commencerons dans notre prochaine causerie l'histoire de la première conversion célèbre : celle du révérend John Thayer.

(A suivre.)

RENÉ-E. CASGRAIN, ptre.

— o —
Commissariat de Terre-Sainte

— o —
COMPTE RENDU

DU PRODUIT DE LA QUÊTE POUR LES LIEUX-SAINTS
EN L'ANNÉE 1908

DANS LES DIFFÉRENTS DIOCÈSES DU CANADA

Diocèse de Québec.....	\$ 1,310.10
“ Montréal.....	1,018.90
“ Rimouski.....	803.04
“ Toronto.....	495.77
“ Ottawa.....	470.00
“ Nicolet.....	457.36
“ London.....	414.52
“ Saint-Boniface.....	410.72
“ Saint-Hyacinthe.....	396.45
“ Sherbrooke.....	395.00

“	Trois-Rivières.....	337.59
“	Halifax.....	325.00
“	Chatham.....	256.00
“	Kingston.....	250.00
“	“ (1907).....	250.00
“	Saint Jean.....	250.00
“	“ (1907).....	250.00
“	Chicoutimi.....	230.00
“	Hamilton.....	210.00
“	Joliette.....	203.00
“	Valleyfield.....	200.00
“	Pembroke.....	197.00
“	Antigonish.....	172.10
“	Charlottetown.....	157.00
“	Sault-Ste-Marie.....	110.00
“	Alexandria.....	90.64
“	Peterborough.....	79.00
“	Saint-Albert.....	78.30

TROIS-RIVIÈRES, 31 DÉCEMBRE 1908.

FR. FRÉDÉRIC DE GHYVELDE, O. F. M.,
Commissaire de Terre-Sainte.

— o —
Au Salut du Saint Sacrement
— o —

Le prêtre qui monte à l'autel pour chanter un salut, ne doit pas baiser l'autel en arrivant.

La pratique contraire n'est mentionnée nulle part dans les œuvres des liturgistes tant anciens que modernes

(*L'Ami du Clergé*,
24 oct. 1907.)

— o —
Nappes d'autel
— o —

Pour offrir le Saint Sacrifice de la messe, l'autel doit être couvert de trois nappes propres. La nappe supérieure doit descendre de chaque côté jusqu'à terre. Ainsi le veut la rubrique du Missel ; et la Sacrée Congrégation des Rites, le 9 juin 1899, N° 4029, a déclaré qu'on ne peut conserver une coutume contraire. Les nappes doivent être bénites.

La clochette aux messes basses

— o —

Quand faut-il s'abstenir de sonner la clochette aux messes basses ?

Il faut s'abstenir de sonner la clochette aux messes célébrées pendant l'exposition publique du Très Saint Sacrement, à moins que ces messes ne soit dites à l'autel même de l'Exposition.

Les auteurs affirment communément que l'on ne sonne pas la clochette aux messes célébrées pendant que l'on fait des processions dans l'église, ou qu'il se célèbre des absoutes, ou encore que l'on récite l'office divin au chœur ; mais il faut remarquer que les décrets de la S. C. R. sur lesquels s'appuient ces auteurs ont tous été retranchés de la dernière édition des décrets de cette Congrégation. Dans les églises où il se célèbre à la fois plusieurs messes, il faut avoir soin que les servants ne sonnent cette clochette ni longtemps, ni à coups redoublés.

(COPPIN, 1903.)

— o —

A la bénédiction du Saint Sacrement

— o —

Le 17 septembre 1897, la Sacrée Congrégation des Rites a décrété que, tout le temps du Salut, le Célébrant et ses Ministres doivent rester à genoux, excepté pendant le *Te Deum* qu'on chante debout avant le *Tantum ergo*. Cette décision vient d'être modifiée par la suivante en date du 6 novembre 1908 : Quand on chante devant le Saint Sacrement exposé, avant le *Tantum ergo*, soit des hymnes, soit le *Magnificat*, soit le *Regina Cœli* au temps pascal, le Célébrant et les Officiants doivent se tenir debout.

Le « Sacrosanctæ »

— o —

Il suffit de réciter cette prière une seule fois à la fin de tout l'office, ayant l'intention d'obtenir la rémission des fautes commises pendant la récitation de l'office entier.

Chez les Anglicans

— o —

(Lettre de Londres.)

Si je n'ai pas encore parlé du Congrès ecclésiastique (Church Congress) que les protestants viennent d'avoir à Manchester, c'est qu'il n'a vraiment présenté que bien peu d'intérêt. On s'y est beaucoup plus occupé du socialisme que des questions religieuses. Toutefois, un point très important est à retenir ; c'est la tendance de plus en plus marquée d'une grande fraction de l'Eglise anglicane à se rapprocher de la religion catholique. Plusieurs orateurs ont chaudement défendu la présence réelle un autre a soulevé de furibondes protestations en préconisant le port des vêtements et des ornements de chœur, ainsi que le « cérémonial eucharistique » comme témoignage « d'une doctrine professée en commun avec l'Eglise de Rome ». — « Que devient la réforme ? s'est alors écrié, les bras au ciel, un prébendier, si l'Eglise anglicane ne fait qu'une avec l'Eglise romaine et l'Eglise grecque ! »

Oui, que devient la réforme, même aux yeux des réformés intelligents et de bonne foi ? Et pourquoi n'est-elle point déjà rentrée dans le néant d'où la sortit Henri VIII, on sait pour quelles inavouables raisons ?

Une anecdote authentique, que me racontait, il y a quelques jours, un Père Assomptionniste, éclairera l'un des côtés de la question que je viens de poser. Le bon Père, ayant fait la connaissance d'un pasteur anglican, marié et père de cinq enfants, avait entamé avec lui une controverse religieuse toute à son avantage. Tellement à son avantage, qu'au bout de quelques semaines, son adversaire était vaincu et lui déclarait qu'il allait se convertir. Grande joie du religieux qui rendait déjà grâce à Dieu, quand le néophyte, l'air triste, l'œil morne, se présente chez lui, et lui annonce qu'il ne se convertit plus.

— Et pourquoi, mon Dieu ?

— Hélas ! j'ai pour cela cinq raisons, mon Père.

— Comment cela ?

— Oui, j'ai cinq raisons... et leur mère !

G. DE GRANDSELVE.

Bibliographie

— INSTITUTIONES THEOLOGICÆ DOGMATICÆ, AUCTORE R. P. JOANNE HERRMANN, C. SS. R. *Editio quarta, in quâ modernistorum errores referuntur.* (1)

Il y a une douzaine d'années, les revues ecclésiastiques signalaient la publication des *Institutiones Theologicæ Dogmaticæ* du R. P. Herrmann, rédemptoriste.

Exposition complète des dogmes, irréprochable pureté de doctrine, clarté et netteté de méthode, simplicité, concision et onction de style, telles sont les qualités maîtresses de cet ouvrage que se plurent à louer les cardinaux et les évêques, entre autres LL. EE. Rampolla, Svampa, Lorenzelli, Langénieux (2); ouvrage qui fut adopté comme manuel officiel en maint diocèse. Trois éditions, vite écoulées, parlent assez haut en sa faveur.

Ne cherchez pas dans ce livre des propositions hardies, des doctrines curieuses, des preuves « à-effet », des corollaires de luxe; le savant et pieux auteur a horreur de tout ce clin-

(1) Deux forts volumes in-8° de LXII -1608 pages. — Prix: 14 francs. — Chez Lardière, 11, rue Servandoni, Paris, VI^e, ainsi que chez les principaux libraires canadiens.

(2) « Je tiens à relever un côté qui m'a singulièrement frappé dans votre théologie et qui la rendra éminemment utile aux élèves et aux prêtres déjà appliqués au ministère paroissial: c'est le souci constant de nourrir le cœur en même temps que vous éclairez l'esprit... On sent dans tout le cours de l'ouvrage la plume du savant professeur et du pieux missionnaire... » (Cardinal Lorenzelli.)

« Je forme les vœux les plus sincères pour la diffusion prompte et large de cet ouvrage sorti non seulement de l'esprit d'un théologien, mais aussi du cœur d'un apôtre. Le clergé y trouvera une science sûre, claire et solide, une direction sage et habile pour son apostolat. Tout particulièrement je me réjouis de voir vulgariser les doctrines si réconfortantes et si salutaires de votre Père saint Alphonse sur la grâce, la prière, et la dévotion à la Très Sainte Vierge Marie. C'est là votre mérite spécial et un véritable titre à la reconnaissance de tous ceux qui travaillent au salut des âmes. » (Cardinal Langénieux.)

« Par la richesse et la sûreté de la doctrine, la précision et la clarté de l'exposition, l'agencement intelligent des matières, les *Institutiones Dogmaticæ* du P. Herrmann tiennent, à notre avis, le premier rang entre les manuels les plus dignes d'être recommandés, soit pour l'enseignement des séminaires, soit aux prêtres qui désirent revoir, dans un résumé substantiel, leur théologie dogmatique. » (Rév. H. Moreau, D.D., prof. de Théol. à l'Université catholique de Lille.)

quant. Ce qu'il montre, c'est la Révélation puisée aux sources ; ce qu'il inspire, c'est l'amour de Dieu et des âmes ; ce qu'il enseigne, c'est le moyen d'utiliser la science dans le saint ministère. C'est vraiment une théologie *mentis et cordis*, c'est une théologie spéculative et pratique. A ce titre, elle ne se recommande pas seulement aux élèves des séminaires, mais encore elle sollicite l'attention du prêtre engagé dans le ministère actif.

Une édition nouvelle vient de paraître, et cette édition, plus encore que les précédentes, est appelée à rendre au clergé d'utiles services.

Imbu de l'esprit de saint Alphonse, et docile à la voix de N. S. P. le Pape Pie X, le R. P. Herrmann y expose et réfute au long les hérésies modernistes, en ayant soin de transcrire, en regard des enseignements du Pasteur suprême, les paroles mêmes des novateurs. C'est la plus pure orthodoxie qui rayonne à chaque ligne du lumineux appendice qui a valu à son auteur un précieux éloge de la part du Souverain Pontife.

A ce beau traité nous souhaitons la plus cordiale bienvenue dans nos séminaires, couvents et presbytères canadiens.

P. G.

— LES ASSEMBLÉES DU CLERGÉ ET LE PROTESTANTISME, par I. BOURLON. 1 vol. in-16 de 128 pp. (Collection *Science et Religion Questions historiques*, Nos 511-512). Prix : 1 fr. 20. Librairie BLOUD et Cie. En vente chez tous les libraires.

Les Assemblées du Clergé, devenues périodiques vers la fin du XVI^e siècle, devaient s'occuper avant tout des intérêts matériels de l'Eglise de France. Mais, très vite et tout naturellement, elles prirent en mains tous ses intérêts spirituels et temporels. Quelle fut leur conduite envers les protestants ? C'est là une des questions qui ont soulevé jadis de nombreuses controverses et sur laquelle aujourd'hui encore il y a beaucoup de préjugés. Nul n'était mieux désigné pour étudier ce grave problème historique que M. Bourlon, déjà bien connu par ses travaux sur les *Assemblées du Clergé sous l'ancien Régime*, et qui vient de donner un important et très érudit volume sur les *Assemblées du Clergé et le Jansénisme*.